



VILLE DE PLAN-DE-CUQUES

D E C I S I O N

**PORTANT RENOUELEMENT DE
L'ADHESION DE LA VILLE A L'AGENCE
TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE (ATD13) - ANNÉE
2023 -**

Monsieur le Maire de la Ville de Plan-de-Cuques,

Réf : LS/RI/CD/SB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2020 enregistrée le 6 Juillet 2020 en Préfecture des Bouches-du-Rhône , permettant de déléguer à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus à l'article L 2122.22 alinéa 24 et L 2122.23,

Considérant que l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône (ATD13) a été créée à l'initiative du Conseil Général des Bouches-du-Rhône le 23 Mai 2003,

Considérant que ses missions complémentaires consistent à l'assistance technique, juridique et financière auprès des collectivités adhérentes, ainsi que la formation et l'information des élus.

Considérant l'intérêt de la Ville à renouveler son adhésion à l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône (ATD13).

MONSIEUR LE MAIRE DÉCIDE

ARTICLE 1 : De renouveler l'adhésion de la ville à l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône (ATD13) dont le siège social est situé Technoparc du Griffon – Bâtiment 12A – 511 Route de la Seds – 13127 VITROLLES.

ARTICLE 2 : Que le montant de l'adhésion de la ville à l'ATD13 pour l'année 2023 s'élève à 3 378,21 euros basé sur la population DGF 2022 x 0,29 euros. Premier appel à cotisation 1 889,00 euros. Le solde de la cotisation 2023 sera calculé en fonction de la population DGF 2023.

ARTICLE 3 : Que la dépense est prévue au Budget Communal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations et publiée pendant deux mois sur le site de la ville.

ARTICLE 5 : Communication de la présente décision sera faite aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour le contrôle de légalité.

Fait à Plan-de-Cuques le 10 Janvier 2023

Le Maire de Plan-de-Cuques

Laurent SIMON



TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE : 24 JAN. 2023

PUBLIÉE LE : 25 JAN. 2023

VISÉE EN PRÉFECTURE LE : 24 JAN. 2023